



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 13 août 2024

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION AUX SURDOSES - 31 AOÛT 2024

Le conseil proclame le samedi 31 août « Journée internationale de sensibilisation aux surdoses » et à cette occasion, l'hôtel de ville de Sainte-Julie sera illuminé.

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ - 8 AU 14 SEPTEMBRE 2024

Le conseil proclame la semaine du 8 au 14 septembre 2024 « Semaine de la municipalité » et remercie chaleureusement toutes les personnes qui participent à la vie démocratique et à la qualité de notre milieu de vie.

ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET SÉANCE ORDINAIRE ET DU 9 JUILLET 2024

Le conseil adopte les procès-verbaux de la séance extraordinaire ainsi que de la séance ordinaire tenues le 9 juillet 2024 soient adoptés tels que présentés.

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DES COÛTS D'ÉLECTRICITÉ DES ABRIBUS - RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Le conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au partage des coûts d'électricité des abribus à intervenir avec le Réseau de transport métropolitain, ainsi que tout autre document permettant de donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification jugée nécessaire.

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COMMANDITE - VANESSA BINET INC. (ÉQUIPE BINET) ET JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

Le conseil autorise le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la convention de partenariat et de commandite à intervenir avec l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. et Vanessa Binet inc. (Équipe Binet de RE/MAX Signature inc.), ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

AUTORISATION - DÉPÔT DE DEMANDES DE SUBVENTION - MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS 24-125 ET 24-254

Le conseil autorise le Service des finances à déposer et à signer toute demande de subvention relative à l'acquisition de véhicules électriques auprès des instances gouvernementales concernées, de même que tout autre document permettant de donner effet à la présente, ainsi qu'à y apporter toute modification jugée nécessaire;

ATTRIBUTION - CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE CALIBRATION DES DÉTECTEURS DE GAZ - PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le conseil attribue le contrat relatif à l'entretien et à la calibration des détecteurs de gaz pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025 à l'entreprise Industrial Scientific Canada ULC, pour une somme de 9 180,89 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 11 juillet 2024.

Le conseil autorise le directeur du Service de sécurité incendie ou, en son absence, la directrice adjointe à signer, pour et nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document ou contrat permettant de donner effet à la présente ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Le conseil autorise le Service des finances à effectuer les paiements mensuels pour la durée du contrat.

ADOPTION - POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT, LA VIOLENCE ET LA CIVILITÉ AU TRAVAIL

Le conseil adopte la *Politique sur le harcèlement, la violence et la civilité au travail* de la Ville de Sainte-Julie, laquelle remplace la *Politique sur le harcèlement en milieu de travail* adoptée le 17 février 2015.

AUTORISATION DE SIGNATURE - MODIFICATION DU CONTRAT D'EMPLOI – DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET TRÉSORIER

Le conseil autorise le maire et la directrice générale ou, en son absence, la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat d'emploi modifié à intervenir avec M. Patrick Quirion.

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT D'EMPLOI - DIRECTEUR DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

Le conseil autorise le maire et la directrice générale ou, en son absence, le directeur général adjoint et trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat d'emploi à intervenir avec M. Marcel jr Dallaire, d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2029, et ce, aux salaire et conditions de travail établis au contrat d'emploi.

ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES - SERVICE DES LOISIRS ET SERVICE DU GREFFE

Le conseil abolit le poste syndiqué de Superviseur des activités culturelles et crée un poste cadre de Coordonnateur en loisir au Service des loisirs.

Le conseil crée un poste syndiqué de Technicien juridique au Service du greffe.

Le conseil adoptera un nouvel organigramme complet de la Ville de Sainte-Julie lors d'une séance ultérieure.

Le conseil autorise le directeur du Service des ressources humaines ou, en son absence, le directeur général adjoint et trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner effet à la présente ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

NOMINATIONS ET EMBAUCHES

Le conseil nomme Bruno Sylvestre au poste de préposé à l'entretien (parcs) au Service des infrastructures et gestion des actifs à compter du 29 juillet 2024.

Le conseil nomme Marc-Éric Joly au poste de technicien aux travaux publics au Service des infrastructures et gestion des actifs à compter du 13 août 2024.

APPROBATION - LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

Le conseil ratifie les paiements effectués et approuve les comptes à payer durant la période du 5 juillet 2024 au 8 août 2024.

Le conseil autorise le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE FOURNITURES - FONDS DE ROULEMENT

Le conseil approuve que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 9 août 2024 soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux, sur une période de dix (10) ans, de 2025 à 2034, pour une somme de 6 942,21 \$.

ANNULATION - SOLDES RÉSIDUAIRES - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Le conseil modifie les règlements identifiés.

Le conseil informe le MAMH que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital.

Le conseil demande au MAMH d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduaux des règlements mentionnés à l'annexe et qu'une copie certifiée conforme soit transmise au MAMH.

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES - CAISSE DESJARDINS DES PATRIOTES

Le conseil autorise le maire et la directrice générale ou, en son absence, le directeur général adjoint et trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services bancaires à intervenir avec la Caisse Desjardins des Patriotes, ainsi que tout document permettant de donner effet à la présente, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ – CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) – SAISON 2024-2025

Le conseil approuve l'adjudication par l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Sainte-Julie, du lot G-1 du contrat concernant l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2024-2025 à l'entreprise Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée, pour une dépense de 338 777,06 \$, incluant la réserve pour imprévus.

ATTRIBUTION - DISPOSITION DE REBUTS D'EXCAVATION POUR L'ANNÉE 2024 – PROJET SA-24-41

Le conseil attribue le contrat relatif à la disposition des rebuts d'excavation pour l'année 2024, sans considération des frais de transport, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Construction DJL inc., pour un montant de 27 076,61 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux prix établis dans l'offre de cette entreprise en date du 16 juillet 2024.

RECONDUCTION - TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE RUES PUBLIQUES DANS DEUX SECTEURS DE LA VILLE – ANNÉE OPTIONNELLE - SAISON HIVERNALE 2024-2025 - PROJET SA-22-15

Le conseil reconduit, pour la saison hivernale 2024-2025, le contrat concernant les travaux de déneigement de rues publiques dans deux secteurs de la Ville, incluant le déneigement des tronçons supplémentaires sur le parcours # 11, à l'entreprise Excavation E.S.M. inc., pour un montant de 180 902,14 \$, portant la valeur totale du contrat à 505 007,34 \$, toutes taxes comprises.

MANDAT - CENTRE D'ACQUISITION GOUVERNEMENTALES - REGROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES LÉGERS

La Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par le CAG pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025.

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN À L'EXCELLENCE

Le conseil verse une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

| Nom du participant | Événement | Discipline | Montant accordé |
|------------------------|---|------------|-----------------|
| Philippe-Antoine Boily | Championnat national de breaking 2024 | Breaking | 300 \$ |
| Noa Bergeron | Championnat canadien de karaté 2024 | Karaté | 300 \$ |
| Catherine Toshkov | Championnat panaméricain et océanie junior 2024 | Judo | 500 \$ |
| Catherine Toshkov | Championnats canadiens ouverts de judo 2024 | Judo | 300 \$ |
| TOTAL | | | 1 400 \$ |

AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME CYCLISTE AVERTI - ÉCOLES DU TOURNE-VENT ET LE RUCHER

Le conseil verse une aide financière totale de 5 200 \$, soit 2 600 \$ par école participante (représentant 650 \$ par classe), à l'école du Tourne-Vent et à l'école Le Rucher, pour acquitter leurs frais de participation au programme Cycliste averti.

AIDE FINANCIÈRE - LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE INC. - FIEST'ADOS 2024

Le conseil verse une aide financière de 5 000 \$ à La Maison des jeunes de Sainte-Julie inc. pour l'organisation de l'événement Fiest'Ados 2024.

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT - ÉDITION 2024 DU DÉFILÉ DE NOËL - DÉFILÉ DE NOËL STE-JULIE

Le conseil verse une aide financière de 12 000 \$ à l'organisme Défilé de Noël Ste-Julie pour défrayer, en partie, les coûts de réalisation de l'édition 2024 du défilé de Noël qui se déroulera le 7 décembre 2024, dont 75 % du montant sera versé avant la tenue de l'événement et 25 % après l'événement, à la suite du dépôt d'une reddition de compte.

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT - PARTAJOIE SAINTE-JULIE

Le conseil verse, pour l'année 2024, une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Partajoie Sainte-Julie.

APPROBATION - LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Le conseil approuve les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- 2105, boulevard Armand-Frappier (Clinique médicale)

- 1686, rue Principale (Paroisse de Sainte-Julie)
- 286, rue de Normandie (Clinique médicale Sainte-Julie)
- 1777-C, rue Nobel (Piscineclôture.com)
- 611, boulevard Saint-Joseph (Crèmerie Roberval)
- 99, boulevard des Hauts-Bois, local 5 (Club voyage Ste-Julie)
- 697, chemin de Touraine
- 2630, rue Principale, suite 200 (Voyages & Croisières Aquamonde)
- 670-674, chemin du Golf
- 2181-2185, chemin du Fer-à-Cheval

REFUS - PIIA - IMPLANTATION DE BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS OU ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES IMPLIQUANT L'ABATTAGE D'ARBRES - 300, RUE BERNADETTE - ZONE H-224

Le conseil refuse la demande d'abattage pour l'épinette bleue en façade de la résidence située au 300, rue Bernadette, et ce, conformément à la résolution 536.9.24 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 10 juillet 2024.

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - AFFICHAGE - 1686, RUE PRINCIPALE (ÉGLISE DE SAINTE-JULIE) - ZONE P-201

Le conseil approuve la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 1686, rue Principale afin d'autoriser :

- la construction d'une enseigne sur un socle, plutôt que sur un poteau, contrairement aux dispositions prescrites par l'article 8.6.1.11.7 du Règlement de zonage 1101;
- un socle recouvert de maçonnerie, soit plus précisément de la pierre de taille calcaire, matériau qui n'est pas inclus dans la liste des matériaux autorisés de ce secteur, tel que prescrit par l'article 8.6.1.11.3 du Règlement de zonage 1101;
- que la section relative à l'affichage d'un commanditaire se trouve à moins d'un mètre du niveau du sol adjacent, contrairement à ce que prescrit par l'article 8.6.1.4 du Règlement de zonage 1101;

Le tout conditionnellement au respect des exigences prévues à la résolution 536.4.24 du comité consultatif d'urbanisme.

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - ALLÉE DE CIRCULATION ET AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE - 696, RUE LIONEL-GROULX - ZONE H-319

Le conseil approuve la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 696, rue Lionel-Groulx, afin d'autoriser :

- l'implantation de l'allée de circulation de l'aire de stationnement à une distance de 1,35 mètre du bâtiment principal, plutôt qu'à une distance minimale de 1,5 mètre, tel que prescrit par l'article 4.6.4.2.2 du Règlement de zonage 1101;
- l'aménagement d'une terrasse sans paliers, contrairement à ce que prévu à la note 1, inscrite sous le tableau de l'article 4.3.3.2 du Règlement de zonage 1101.

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - AIRE DE STATIONNEMENT - 2122, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL - ZONE P-141

Le conseil approuve la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 2122, chemin du Fer-à-Cheval afin d'autoriser :

- l'implantation d'une aire de stationnement en façade à 2,58 mètres de la limite avant du lot, plutôt qu'à une distance minimale de 3 mètres, comme prévu à l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage 1101;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 0,41 mètre de la limite latérale gauche du terrain, selon des distances variant entre 0,41 et 1,4 mètre considérant la forme du stationnement, où 1,69 mètre représente le plus grand écart par rapport à la norme minimale de 2 mètres prescrite par l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage 1101;
- une allée de circulation du côté droit du site, tronquée à l'arrière sur une distance de 1,92 mètre, n'ayant pas la largeur minimale requise de 7 mètres, tel qu'exigé au tableau 5.13 de l'article 5.6.4.3 du Règlement de zonage 1101;
- un nombre de 6 arbres en marge fixe sur rue plutôt qu'un nombre de 7, comme établi par le calcul prévu à l'article 5.7.2.2 du Règlement de zonage 1101;

Le tout conditionnellement au respect des exigences prévues à la résolution 536.14.24 du comité consultatif d'urbanisme.

APPUI - DEMANDE D'AUTORISATION - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - ALIÉNATION ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE - LOT 5 542 129 DU CADASTRE DU QUÉBEC - ZONES N-601 ET A-602

Le conseil appuie la demande d'autorisation soumise par Guillaume St-Jean pour permettre l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 5 542 129 du Cadastre du Québec, situé dans les zones N-601 et A-602;

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseil renouvelle le mandat de M. Giasson à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans se terminant le 31 août 2026.

Le conseil renouvelle le mandat de Mme Marinier à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans se terminant le 1^{er} septembre 2026.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1329-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1329 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE
2024**

Le conseil avise que *le Règlement 1329-1 modifiant le Règlement 1329 décrétant les taux de taxation* pour l'année 2024 sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

**ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1101-124 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER LES USAGES « 6412 SERVICE DE
LAVAGE D'AUTOMOBILES » ET « 3973 INDUSTRIE DE TABLEAUX D'AFFICHAGE ET DE
PANNEAUX-RÉCLAMES » À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-
150**

Le conseil adopte le second projet du Règlement 1101-124 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter les usages « 6412 Service de lavage d'automobiles » et « 3973 Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames » à la grille des usages et des normes de la zone C-150.